

> Intitulé de l'emploi

**Contrôleur des transports routiers**

> Autres appellations

> Définition synthétique

Le contrôleur des transports routiers assure le contrôle des transporteurs routiers. Il assiste et renseigne les administrés.

> Activités principales

- Application et contrôle de la réglementation des transports routiers et des consignes de sécurité
- Relevé d'infractions à la réglementation des transports routiers
- Assistance et information aux administrés
- Contrôle sur le terrain des infrastructures et superstructures du réseau

> Compétences requises

**Savoir :**

- Réglementation du transport routier
- Contexte réglementaire des infractions

**Savoir-faire :**

- Contrôler les transporteurs selon la réglementation applicable
- Qualifier une infraction, dresser un procès-verbal et en rendre compte
- Rédiger un rapport de contrôle ou d'infraction et signaler l'ensemble des anomalies et problèmes constatés
- Informer le contrevenant des suites du procès-verbal ou du rapport de contrôle
- Informer le transporteur des règles de sécurité et veiller à leur application
- Tenir à jour un registre des contrôles et procès-verbaux
- Gérer des situations de conflit

**Comportements professionnels :**

- Dynamisme et rigueur
- Autonomie et sens de l'initiative
- Sens de la négociation

> Conditions particulières d'exercice

- Horaires atypiques
- Travail en extérieur
- Travail ponctuel de nuit, les week-end et jours fériés
- Position debout permanente

> Tendances d'évolution

**Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :**

- Développement des réseaux publics de transports de personnes
- Développement du contexte réglementaire en matière de transport de marchandises ou de voyageurs et en matière de sécurité de personnes
- Renforcement de la qualité de service

**Impacts sur l'emploi (qualitatif) :**

- Augmentation des besoins en main d'œuvre qualifiée

> Proximité avec d'autres emplois